

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 février 2020

OBJET :
Exercice des compétences déléguées

Rapporteur : Mme CADET
Délibération n°1

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Madame la Vice-présidente informe le Conseil d'Administration du CCAS que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération en date du 27 mai 2014 en application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, elle a :

1.- accepté le 25 octobre 2019, le contrat dans le logement d'accueil temporaire.

L'occupation du logement est consentie exclusivement au bénéficiaire pour la période du 25 octobre 2019 au 16 décembre 2019.

Le bénéficiaire s'engage à s'acquitter de sa participation financière liée aux frais d'hébergement et d'entretien calculée selon un barème (10 % du reste à vivre + 20 euros) ;

2.- accepté le 7 novembre 2019, une demande de domiciliation au CCAS sis 7 rue des Basses Ruelle à 54270 ESSEY-LES-NANCY ;

3.- accepté le 22 novembre 2019, le contrat d'engagement de l'orchestre de variétés « STANLOR » proposé par Mme Joëlle GEHIN.

L'orchestre « STANLOR » a assuré la partie musicale du repas des anciens dansant organisé le dimanche 2 février 2020 à la salle Maringer d'Essey-lès-Nancy, de 12h00 à 18h00.

En contrepartie de sa prestation, Mme Joëlle GEHIN a perçu un salaire net de 340 euros. Le CCAS a pris à sa charge le montant des frais exigibles au GUSO, soit 307 euros ;

4.- accordé le 3 décembre 2019, une aide financière de 200 € au titre du CORSEC du 20 novembre 2019 ;

5.- accordé le 3 décembre 2019, une aide financière de 169 € au titre du CORSEC du 20 novembre 2019 ;

6.- accordé le 3 décembre 2019, une aide financière de 120 € au titre du CORSEC du 20 novembre 2019 ;

7.- accordé le 4 décembre 2019, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 4 décembre 2019, une aide financière de 300 € ;

8.- accordé le 5 décembre 2019, une aide financière de 300 € au titre du CORSEC du 20 novembre 2019 ;

9.- accepté le 11 décembre 2019, l'avenant relatif à la prolongation du contrat dans le logement d'accueil temporaire, proposé par le CCAS d'Essey-lès-Nancy au bénéficiaire jusqu'au 31 janvier 2020 ;

10.- accepté le 8 janvier 2020, le contrat de réservation proposé par VACANCES ULVF.

VACANCES ULVF s'engage à recevoir le groupe CCAS-ESSEY-LES NANCY pour son séjour à SAINT DENIS D'OLERON dans le village vacances LES BEAUPINS, du 29 août au 5 septembre 2020.

50 personnes sont concernées par ce séjour. Les participants verseront directement le paiement du séjour à VACANCES ULVF ;

11.- accepté le 8 janvier 2020, le contrat de réservation proposé par VACANCES ULVF.

VACANCES ULVF s'engage à recevoir le groupe CCAS-ESSEY-LES NANCY pour son séjour à SAINT DENIS D'OLERON dans le village vacances LES BEAUPINS, du 5 au 12 septembre 2020.

35 personnes sont concernées par ce séjour. Les participants verseront directement le paiement du séjour à VACANCES ULVF ;

12.- accordé le 15 janvier 2020, une aide financière de 159 € au titre du CORSEC du 15 janvier 2020 ;

13.- accordé le 15 janvier 2020, une aide financière de 199,99 € au titre du CORSEC du 15 janvier 2020.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration du CCAS prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 24 février 2020.

Pour extrait,

 **Le Président,**

Michel BREUILLE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU JEUDI 20 FEVRIER 2020

**SOUS LA PRESIDENCE DE
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 17 |
| Nombre de présents | 11 |
| Nombre de votants | 11 |

PRESENTS :

Mmes Nadine CADET, Myriam LEDROIT, Annette FRANCISCO, Rosette GIRSCH, Marie-France LACOUR Janine MARCHAL et Marie-France METZELARD.

MM. Louis CAUSERO, Guy FRANIATTE et Claude CHASSARD.

EXCUSEES :

Mmes Christine SIMONNET, Patricia LANZI et Véronique SAGET.

M. Patrick CAILMAIL.

ABSENTS :

MM. Jean-Pierre BRANDELY et Matthieu RIFF.

Pour extrait,



Le Président,

Michel BREUILLE